

## Jean-Baptiste André Godin au préfet de l'Aisne, 2 janvier 1880

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (20)

Collation 1 p. (319r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin au préfet de l'Aisne, 2 janvier 1880, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 13/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/50052>

Copier

### Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [2 janvier 1880](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Sébline, Charles \(1846-1917\)](#)

Lieu de destination Laon (Aisne)

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

## Description

Résumé Godin accuse réception de la lettre du préfet le nommant délégué de l'administration pour la révision des listes électorales d'Aisonville. Faute de temps pour s'en occuper, il demande au préfet de nommer un suppléant.

Notes Destinataire : Charles Sébline est préfet du département de l'Aisne du 18 décembre 1877 au 8 octobre 1885.

## Mots-clés

[Information](#)

Lieux cités [Aisonville-et-Bernoville \(Aisne\)](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

---

Guise 2 Janvier 1880

319

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 16 Décembre me nommant délégué de l'administration pour réviser les listes électorales de la commune d'Aisonville.

J'ai bien peu de temps pour me consacrer à un tel travail, je serais donc heureux que vous puissiez me faire appeler. Néanmoins si vous me le permettez et que le Maire me convague, je ferai en sorte de m'y rendre.

Nouvelles aguets, Monsieur le Préfet, l'assurance de mon dévouement,